



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 83770

Texte de la question

M. Daniel Goldberg attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la prise en compte de l'impact de la baisse de bacheliers sur le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur. Le rapport public thématique rendu en mai 2010 par la Cour des comptes et intitulé L'éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves rappelle que, dans le cadre de la stratégie dite de Lisbonne et adoptée en 2000 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne, un objectif de 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur a été fixé. Or la Cour fait observer que « la baisse de la proportion globale de bacheliers généraux et technologiques par génération, observée de 1995 à 2008 - de 54,8 % à 51,2 % -, alors même que celle des bacheliers professionnels augmentait de 7,9 % à 12,6 %, est directement défavorable » au respect de cet objectif. Et la Cour de regretter que « ce constat n'a[rit] cependant entraîné aucune réorientation stratégique de la part du ministère ». Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les raisons de cette absence de réorientation et les intentions du Gouvernement sur ce point.

Texte de la réponse

L'objectif de 50 % d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur a été réaffirmé avec force dans le cadre de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005. Il s'agit en effet de prolonger la politique de démocratisation de l'enseignement français et inscrire cet effort dans le cadre des engagements européens de notre pays. L'atteinte de cet objectif suppose à la fois que le taux de bacheliers par rapport à la génération progresse pour augmenter le vivier potentiel d'étudiants et que l'insertion des bacheliers dans l'enseignement supérieur soit mieux préparée dès le lycée. Il convient également d'agir sur les taux d'échec importants constatés en première année d'enseignement supérieur à l'université. Il ne s'agit donc pas tant d'infléchir la part respective des différents types de bacheliers par rapport à l'ensemble que de créer les conditions d'une meilleure réussite de ces diplômés dans l'enseignement supérieur en améliorant la liaison entre ce dernier et la fin de l'enseignement secondaire. Cet objectif constitue un des axes majeurs de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique qui s'applique à compter de la rentrée 2010 en classe de seconde générale et technologique, de la rentrée 2011 pour les classes de première des séries générales et des séries technologiques à vocation industrielle et à compter de la rentrée 2012 pour les classes terminales de ces mêmes séries. Une meilleure insertion dans l'enseignement supérieur suppose toutefois que l'ensemble des séries deviennent des voies d'excellence à part entière avec des débouchés valorisants en termes de poursuite d'études. Cet objectif de rééquilibrage des séries est une des orientations majeures de la réforme en cours. Il se traduit notamment par un fort accent mis sur la rénovation de la série littéraire en crise d'identité depuis une quinzaine d'années et celle des séries technologiques à vocation industrielle : le remodelage de la série littéraire vise à faire de cette formation une série d'excellence pour l'apprentissage des langues et des sciences humaines et à élargir les débouchés de ces bacheliers dans l'enseignement supérieur ; la rénovation des séries technologiques à vocation industrielles (STI2D - sciences et technologies industrielles et du développement durable ; STL - sciences et technologies de laboratoire) a pour objectif prioritaire la poursuite d'études vers des formations de techniciens supérieurs hautement qualifiés et d'ingénieurs dont le pays a un grand besoin.

L'augmentation espérée du vivier d'élèves dans ces formations est un des éléments susceptibles d'accroître la part des bacheliers généraux et technologiques dans la génération. Par ailleurs, l'ensemble des élèves de lycée bénéficieront d'ici à trois ans d'un accompagnement personnalisé à raison de deux heures hebdomadaires qui doit permettre notamment en classe terminale de mieux les préparer à la poursuite d'études supérieures en terme de méthodes et d'exigences attendues des lycéens souhaitant y accéder. Au-delà de la réforme du lycée et de la tendance observée d'une croissance continue du taux de poursuite d'études de l'ensemble des bacheliers, les mesures prises dans l'enseignement supérieur pour développer l'orientation des étudiants et pour renforcer, notamment en première année, leur encadrement pédagogique (Plan pluriannuel pour la réussite en licence dont la seconde étape a été engagée ; rénovation pédagogique des sections de techniciens supérieurs sur la base des propositions contenues dans le rapport remis par le recteur J. Sarrazin en mai 2010) doivent permettre d'améliorer la réussite dans le premier cycle des études supérieures, toutes filières confondues. Dans ce contexte, l'augmentation régulière du pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (42,5 % en 2005 ; 43,8 % en 2006 ; 44,4 % en 2007 ; 44,7 % en 2008) est appelée à se poursuivre.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83770

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7763

Réponse publiée le : 1er novembre 2011, page 11587